



Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

Antoing, le 19 novembre 2024

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-13, L 1122-17 et L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer, , pour la première fois à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 à 18h30** au Centre Administratif, chemin de St Druon 1 à Antoing.

ORDRE DU JOUR :

1. Informations

2. Tutelle

Approbation par la Tutelle des règlements relatifs au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques votés par le Conseil communal pour l'exercice 2025 : information.

3. CPAS

Modifications budgétaires n° 2/2024 ordinaire et extraordinaire : examen – décision.

4. Finances communales

Financement des travaux d'égouttage de la rue Wattecant à Antoing – souscription auprès de l'intercommunale IPALLE : examen – décision.

5. Personnel communal

Contrat-cadre assurance hospitalisation collective – marché relancé par le SFP–SSC – prolongation : examen – ratification.

6. Création de voirie

Création d'une voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme – rue de l'Almanach à Calonne : examen – décision.

7. Intercommunale

Intercommunale CENEO - assemblée générale ordinaire – ordre du jour : examen – décision.

8. Cultes

Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 2/2024 : examen – décision.

9. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – rue de Gaurain à Fontenoy – renforcement de la signalisation : examen – décision.

10. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal UCA, Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ

Changement climatique.

11. Procès-verbal

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 : approbation.

12. Questions orales

SEANCE SECRETE

13. Enseignement

- a) Remplacements et prolongations de remplacements de membres du personnel enseignant : examen – ratification ;
- b) Augmentation d'attributions dans le remplacement d'un membre du personnel enseignant : examen – ratification.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,



P. DETOURNAY



Le Bourgmestre,



G. DUDANT

